what the delegates had to say, and as far as possible to reconcile them to the establishment of Canadian authority in the country. (Hear, hear.) He repeated that it was a most desirable thing to do.

Mr. Mackenzie said these men had been consulted about the Bill, while the loyal refugees had not been consulted.

Hon. Sir Francis Hincks-No, they were not.

Hon. Sir George-É. Cartier-Nothing of the

Mr. Mackenzie could only say that the Minister of Justice, in introducing the Bill, distinctly stated that it was the result of an agreement with those parties.

Hon. Sir Francis Hincks—No, he stated it was the result of the deliberations with various parties, not of an agreement with any. (Hear, hear.)

Mr. Mackenzie regarded it at any rate as a matter of fact, that the representatives of loyal parties in the Territory had not been consulted, and the Finance Minister said they had not been consulted because they had no grievances. The position in which this declaration placed the hon. gentleman, when contrasted with the statement he had made in an earlier debate, was that the disturbance in the Territory had been fomented by the Toronto Globe. If that was the case, how was it that he now said the English speaking people had no grievances?

Hon. Sir Francis Hincks—I never said anything of the kind—(hear, hear)—and I must protest against the hon. gentleman misrepresenting what I did say. I never used the words English speaking people. With regard to them I have always held that a very considerable portion, if not a majority, do not concur in the views of Dr. Schultz, Dr. Lynch and others, and of that fact there is ample evidence in this book, (the blue book of correspondence). When I said that certain parties had no grievance, I referred more particularly to what is known as the Canadian party, to which a considerable proportion of English speaking people have had no connection, (hear, hear).

Mr. Mackenzie insisted that there was a contradiction between the two statements of the hon. gentleman, and that he had fallen into a trap which he could not get out of.

ce qu'elles voulaient faire. Le Gouvernement avait le devoir d'écouter ces plaintes, et aurait été déloyal s'il n'avait pas écouté ce que les intéressés avaient à dire; il a également le devoir de faire accepter, autant que possible, l'établissement de l'autorité canadienne dans le pays. (Bravo!) Il répète que c'est une chose très souhaitable.

M. Mackenzie déclare que ces personnes avaient été consultées sur le projet de loi, tandis que les réfugiés loyaux ne l'avaient pas été

L'honorable sir Francis Hincks—Non, ils ne l'ont pas été.

L'honorable sir George-É. Cartier—Rien de semblable n'a été fait.

M. Mackenzie peut seulement dire que le ministre de la Justice, en présentant le projet de loi, a affirmé clairement que c'était le résultat d'un accord avec les groupes intéressés.

L'honorable sir Francis Hincks—Non, il a affirmé que c'était le résultat de discussions avec divers groupes, mais non d'un accord avec certains. (Bravo!)

M. Mackenzie considérait, de toute façon, comme un fait certain que les représentants des groupes loyaux sur le Territoire n'avaient pas été consultés et le ministre des Finances a dit qu'ils n'avaient pas été consultés parce qu'ils n'avaient aucun grief à formuler. Cette déclaration de l'honorable monsieur contredit sa déclaration énoncée lors d'un débat antérieur, portant que le soulèvement qui s'était produit dans le Territoire, avait été fomenté par le Globe de Toronto. Si c'était le cas, comment se faisait-il qu'il affirmait à présent que les Anglophones n'avaient pas de griefs?

L'honorable sir Francis Hincks—Je n'ai jamais rien dit de tel—(Bravo!)— et je dois protester contre cette mauvaise interprétation de mes paroles par ce monsieur. Je n'ai jamais employé le terme Anglophones. En ce qui les concerne, j'ai toujours soutenu qu'un nombre très considérable, si ce n'est une majorité, n'est pas d'accord avec les points de vue du Dr Schultz, du Dr Lynch et d'autres, et on a des preuves substantielles de ce fait dans ce livre (le Livre bleu de la correspondance). Lorsque j'ai dit que certains groupes n'avaient pas de griefs, je parlais plus particulièrement de celui qu'on connaît sous le nom de Parti canadien, avec lequel une bonne proportion d'Anglophones n'ont eu aucun rapport. (Bravo!)

M. Mackenzie insiste sur le fait qu'il y ait contradiction entre les deux déclarations de l'honorable député et qu'il soit tombé dans un piège dont il ne peut s'en sortir.